

## PUBLIC CONCERNE

DRH / RRH / DAF

Gestionnaire paie / juriste / comptable

## PRE-REQUIS

Aucun

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Entretien de ses connaissances en droit social et plus particulièrement en gestion du personnel en intégrant les dernières nouveautés
- Apprendre à appréhender les risques et à adapter ses pratiques professionnelles par des mises en situation et des échanges entre professionnels

## COMPETENCES VISEES

- Actualiser ses connaissances et ses pratiques en gestion sociale
- Maîtriser les risques
- Acquérir des méthodes et des outils

## PEDAGOGIE ET SUIVI

Formation théorique et pratique

Echanges et retours d'expérience

Outils pratiques / exemples concrets

Support projeté / Evaluation en fin de formation

## INTERVENANTS

Laurent ANTON (avocat)

Emmanuelle DUTOIT (juriste consultante)

# LES ATELIERS JURIDIQUES EN DROIT SOCIAL : OPTIMISER SA GESTION SOCIALE

## PROGRAMME DU 11 DECEMBRE 2025

### 1) LES ATELIERS LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

- PLFSS et PLF pour 2026
- Loi du 24 octobre 2025 sur les seniors, la reconversion et le dialogue social
- Décret du 31 octobre 2025 relatif à l'apprentissage
- Focus sur les nouveautés à surveiller ou à intégrer dans vos pratiques

### 2) LES ATELIERS THEMATIQUES

- Développer le partage de la valeur autrement
- Mise en place des nouveaux entretiens professionnels
- Publication des salariés sur les réseaux sociaux
- Mettre à jour ses procédures de licenciement pour inaptitude

### 3) LES ATELIERS JURISPRUDENTIELS

- Insuffisance professionnelle et liberté d'expression (*Cass soc du 17 septembre 2025*)
- Egalité professionnelle et pénalité financière (*CE du 1<sup>er</sup> octobre 2025*)
- Humour et propos sexistes/racistes (*Cass soc du 5 novembre 2025*)
- Nouvel arrêt maladie pendant une période de report des congés payés (*Cass soc du 13 novembre 2025*)
- Rappel à l'ordre et sanction disciplinaire (*Cass soc du 1<sup>er</sup> octobre 2025*)
- Travailler plus de 6 jours consécutifs (*Cass soc du 13 novembre 2025*)
- Signature d'une rupture conventionnelle dans une association (*Cass soc du 22 octobre 2025*)
- CDD de remplacement et licenciement du remplacé (*Cass soc du 13 novembre 2025*)



n°agrément : 22800156080